

DÉCISION N° : 2007-MC-2307

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1168446

DOSSIER N° : 22679

Objet : Taseko Mines Limited
Demande de visa

Vu la demande présentée le 15 octobre 2007;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 23 octobre 2007 de Taseko Mines Limited concernant le placement 8 182 692 actions ordinaires au prix de 5,20 \$ l'action.

Le visa prend effet le 23 octobre 2007.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

EB/mpi